

Kulesza Patrick
Massandé Denis
Odambo Adoné Léonard Fabrice

Les recensements de la population semblent être particulièrement compliqué au Gabon et les chiffres varient en fonction des sources. Selon les derniers chiffres du recensement 2010 on compterait 1 480 000 habitants, dont plus de 600 000 vivant dans la capitale et ses alentours. Pour une superficie terrestre de 257 667 km² la densité moyenne est de 4,6 hab/km². Si l'on tient compte de la densité de population dans la capitale (1 800 hab/km²) le reste du pays aurait donc une densité de population proche de 1 hab/km².

La population est composée d'environ 50 ethnies de culture et de langues différentes, dont les principales sont les Fang (32%), les Mpongwè (15 %), les Mbédé (14 %), les Punu (12 %), les Baréké ou Batéké, les Bakota, les Obamba, etc

Dans tout le Gabon existent également des communautés de chasseurs-cueilleurs-agriculteurs (souvent appelées Pygmées) qui comportent de nombreux groupes ethniques (les Baka, Babongo, Bakoya, Baghame, Barimba, Akoula, Akwoa, etc.), qui diffèrent par leurs langues, leurs cultures et leurs localisations. Les communautés pygmées se trouvent dans les villes comme dans les zones de forêt. Leurs moyens d'existence et leurs cultures sont inextricablement liés à la forêt qui couvre 85 % du Gabon.

En 2005 le Gabon a accepté que son Plan pour le Développement des Peuples Autochtones (PDPA)¹ du pays fasse partie de l'accord de prêt de la Banque mondiale au Programme du secteur des forêts et de l'environnement (PSFE). Ce fut la première reconnaissance officielle, de la part du gouvernement gabonais, de l'existence de peuples autochtones et de sa responsabilité envers eux. En 2007, le Gabon a voté, aux Nations Unies, la Déclaration des Droits des peuples autochtones.

Méconnaissance du chiffre de la population autochtone pygmée

Le dénombrement des communautés pygmées donne des chiffres variables suivant les sources entre 7 000 et 20 000 personnes. En 2005, Le Rapport du PSFE/PDPA mentionne un chiffre de 7 040 personnes. En 2005, sur la base des recherches existantes et du recensement national, l'Association pour le développement de la culture des peuples pygmées du Gabon (ADCPPG), a estimé le total de la population pygmée à 20 005 sur une population totale d'environ 1 400 000 personnes. Il n'existe pas de chiffre officiel des populations autochtones du Gabon car le recensement national de 2006 ne les mentionne pas. Le chiffre de 20 005 a été repris en 2007 dans le Rapport de la Mission du Groupe de travail de la Commission africaine sur les populations/communautés autochtones, 2007². En 2009, Le rapport sur l'Analyse de situation sous-régionale sur la problématique des « peuples autochtones » en Afrique centrale, UNICEF WCARO fait mention d'une population autochtone de 4 500 personnes.

Programmes et projets.

Révision du Code forestier

Une révision du Code forestier, Loi n°16-01 du 31 décembre 2001 a été engagée par le Ministère des eaux et forêts. Les objectifs de cette révision est de renforcer la prise en compte de la société civile en accompagnement de la vision du nouveau Président : l'émergence. Il doit permettre également de revoir le contenu des articles sur les droits d'usage coutumier et ceux sur les forêts communautaires dans le contexte de la mise en place des 13 Parcs nationaux.

Forêts communautaires

Le Code forestier de décembre 2001 comprend des articles relatifs à la gestion de « forêts communautaires » mais les Décrets d'application de ces articles n'ont jamais été émis. Cependant le gouvernement gabonais envisage toujours la constitution de forêts communautaires dans le cadre de projets pilotes. Des programmes régionaux pour délimiter les forêts des communautés ont continué, notamment au nord-est du Gabon autour du Parc National de Minkébé, où Nature Plus, une ONG européenne, poursuit son programme de cinq ans visant à la mise en place de la sylviculture communautaire.

La mise en place des Comités Consultatif de Gestion Local (CCGL) pour les 13 Parcs nationaux.

En 2002, au cours du Sommet de la Terre à Johannesburg, le Président Omar Bongo a annoncé la création de 13 Parcs nationaux, le Gabon devenant ainsi le seul pays à s'être conformé à l'engagement pris par les chefs d'Etats d'Afrique centrale à protéger au moins 10% de leurs territoires respectifs par le biais de parcs nationaux. Il est prévu que chacun de ces 13 parcs ait un CCGL. À fin 2013, les 3 Parcs nationaux du sud (Mayumba, Makoulaba, Louango) ont déjà le leur. D'ici le 1^{er} trimestre 2014, les 10 autres CCGL seront créés. La création d'un CCGL débute par l'identification des villages concernés qui vont devoir signer des « Contrats de gestion de terroir » *Contrat passé entre le gestionnaire d'un parc national et les communautés rurales de la zone périphérique, définissant les modalités d'intervention des ces communautés dans la conservation de la diversité biologique du parc ou de sa zone périphérique en vue de favoriser les retombées économiques à leur profit* » Loi 3/2207. Tous les villages ne sont pas concernés, il faut que ces villages aient : des activités agricoles (y compris essartage) dans un périmètre situé entre 0 et 2 km par rapport à la frontière du Parc ; des activités de chasse entre 0 et 5 km. Au delà de 5 km on est plus dans la Zone de droit d'usage, sauf pour la cas de la pêche sur cours d'eau. Chaque village désigne 2 représentants pour la « Plateforme Village » qui élit parmi ses membres 2 représentants pour le Bureau de Direction du CCGL, dans lequel on aura aussi des représentants : - de la Plateforme Société Civile ; - de la Plateforme de l'Administration ; - de la Plateforme du Secteur privé. Les ONG représentatives des Pygmées ont pour objectif qu'au moins, un représentant pygmée participe à chacun des CGCL soit un représentant Bakoya de MINAPYGA au CGCL du Parc de Mwangne ; un (des) représentant(s) Babongo de ACDPPG aux CGCL des Parcs de Lopé, Waka, Monts Birougou ; un représentant Baka de EDZENGUI au CGCL du Parc de Minkebe.

Développement des plantations d'agro carburants.

Comme dans beaucoup de pays d'Afrique, les plantations de palmiers à huile et d'hévéas sont en train de se multiplier à un rythme alarmant. Au Gabon, le gouvernement a annoncé en 2012 qu'il aspire à faire du Gabon le principal producteur d'huile de palme d'Afrique. Le « Plan stratégique Gabon émergent » du Président de la République prévoit d'accroître la plantation en régime de monoculture du palmier à huile et de l'hévéa pour développer l'agriculture d'exportation. Le gouvernement souhaite encourager aussi bien les plantations faites par des entreprises que les « plantations communautaires » faites par la population. Ces plantations doivent se faire dans 3 régions : Mouila, Kango et surtout à Bitam / Minvoul ou OLAM affirme avoir passé un accord pour développer la plus grande plantation d'hévéas du pays sur 28 000 hectares et pour construire une usine de traitement à Bitam et Minvoul. Les habitants de Bitam et Minvoul, les seuls à avoir de l'expérience en matière de plantations d'hévéas à grande échelle depuis deux décennies ont critiqués le projet, craignent qu'il y ait des conflits pour la terre et s'opposent au choix d'une espèce unique, au lieu de cultures plus traditionnelles dans la région, comme le cacao et le café, et de la production d'aliments en général. Les critiques de la population ont abouti à la création de Comités locaux de surveillance du projet et d'une commission qui regroupe ces comités, dénommée « Collectif des populations des villages concernées par le projet Olam au Woleu-Ntem ». Ceci a déjà donné lieu à une lettre ouverte, à un mémorandum et à une lettre contraire à l'approbation de l'étude d'impact environnemental.

Forum national Gabon de la Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC).

Un atelier de revitalisation du Forum national CEFDHAC- Gabon et d'information sur les changements climatiques, auquel a participé Léonard Fabrice Odambo-Adoné pour MINAPYGA, s'est tenu à Libreville du 24 au 25 septembre 2013. Cet atelier avait entre autres objectifs d'appuyer le forum national dans l'élaboration de ses textes de base et d'informer les participants sur les enjeux du changement climatique et la REDD+. Il a connu la participation des représentants des Organisations de la Société Civile membres du forum national, des Administrations impliquées dans la gestion durable des écosystèmes forestiers et les partenaires au développement (UICN, CARPE).

En effet, un processus global de dynamisation de la Conférence des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), est engagé dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'appui à : « la participation de la société civile à la gestion durable des écosystèmes forestiers à travers les plateformes de concertation dans les paysages, les réseaux d'acteurs, les fora nationaux et sous régionaux de la CEFDHAC » et à « la promotion d'une participation inclusive et la représentation des groupes de parties prenantes dans les débats sur la REDD+ dans le Bassin du Congo ».

Au cours de l'atelier une cartographie des acteurs actifs dans le domaine de changements climatiques et la REDD+ a été dressée, ainsi que les besoins en communication et en renforcement de capacités dans ce domaine identifiés.

Représentation autochtone

Tout au long de l'année 2013, les 2 organisations de défense des droits et de la culture pygmée au niveau national : MINAPYGA, Minorités Autochtones et Pygmées du Gabon,

animé par Léonard Fabrice Odambo Adone, et ADCPPY, Association pour le Développement de la culture des peuples pygmées du Gabon, animé par Denis Massande, ont été actives et ont développés de nombreux projets.

Toutes les 2 ont participé aux travaux de l'Agence Nationale pour les Parcs Nationaux (ANPN) d'élaboration de la Loi cadre pour les Parcs nationaux ainsi qu'à la révision du Code forestier.

Le 25 mai 2013 le Directeur Général de l'Environnement du Gabon, a profité du séjour à Libreville des membres de la délégation de l'organisation internationale OMNIA pour demander à Léonard Fabrice Odambo Adone et Denis Massandé de s'impliquer de plus en plus dans le processus Accès et Partage des Avantages (APA) du protocole de Nagoya et leur a demandé d'élaborer d'ores et déjà des projets de sensibilisation et d'information dans leur base arrière.

A cet effet, M. Léonard Fabrice Odambo Adone a proposé un projet intitulé Programme national d'information, de sensibilisation et d'explication du protocole de Nagoya aux peuples autochtones et d'identification des connaisseurs traditionnels de Mékambo, Minvoul, Makokou, Mvadi et Lopé.

De son côté, Denis Massande a participé au Comité technique paritaire de l'Accord de conversion de dettes pour le développement durable des écosystèmes forestiers et au projet d'implantation d'un câble de fibre optique financé par la Banque mondiale. Il a par ailleurs soumis, à l'AFD Gabon un Projet de création d'un Centre de valorisation des savoirs traditionnels.

NOTES

1. SCHMIDT- SOLTEAU Kai Dr. , 2005, PSFE : Plan de Développement des Peuples Autochtones.
2. UNION AFRICAINE. Groupe de travail de la Commission africaine sur les populations/communautés autochtones, 2007, Visite de recherche et d'information en République du Gabon.
3. IWGIA, 2008 , *The Indigenous World*, rapport sur le Gabon traduit en français par le GITPA

Kulesza Patrick est directeur exécutif du GITPA, Groupe International de Travail pour les Peuples autochtones (France), il a conduit une mission d'information au Gabon du 9 au 20 octobre 2013. Webdoc de compte rendu de mission :

<http://www.gitpa.org/Qui%20sommes%20nous%20GITPA%20100/ACTUlettre%20GABON%20WEB.htm>

Massande Denis est le Président de l'ADCPY, Association pour le Développement de la culture des peuples pygmées du Gabon (Libreville)

Odambo Adone Léonard Fabrice est Président de MINAPYGA, Minorités Autochtones et Pygmées du Gabon (Libreville)

Source : IWGIA, *Indigenous World* 2014